



## Solanacées Avertissement No 09 – 15 juillet 2013

- Traitements recommandés maintenant dans les régions de la Montérégie-Est et de la Montérégie-Ouest.

### PYRALE DU MAÏS : NOUVELLES MASSES D'ŒUFS OBSERVÉES EN MONTÉRÉGIE

Dans le dernier avertissement, un avis de traitement avait été émis pour Mirabel et ses alentours. De nouvelles observations provenant de certains collaborateurs font en sorte que la Montérégie-Est et la Montérégie-Ouest s'ajoutent aux régions où les champs de poivrons devront être traités. Effectivement, des masses d'œufs ont été dépistées le vendredi 12 juillet, dans quelques localités. **Un traitement est recommandé dès maintenant, dans les champs de poivrons qui présentent des fruits de 2.5 cm de diamètre et plus.**

La présente situation nous démontre à quel point le dépistage demeure l'outil par excellence pour prendre une décision quant à la nécessité de traiter ou non. Les captures de papillons étaient faibles en début de semaine dernière et selon ses résultats, aucun traitement n'était requis pour le moment. Il est donc important de garder en tête que le piégeage est un outil complémentaire au dépistage.

Un dépistage régulier de tous les champs doit être effectué, avec une attention particulière aux champs qui portent des fruits. Pour caractériser le niveau de développement de la ou des masses d'œufs observées, reportez-vous à l'avertissement **No 08** du 11 juillet 2013. Vous retrouverez également un tableau des principaux insecticides homologués pour lutter contre la pyrale ainsi que certaines mises en garde concernant leur utilisation.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES  
CATHERINE THIREAU, agronome – Avertisseuse  
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr. (PRISME)  
Téléphone : 450 454-3992, poste 25  
Courriel : [cthireau@prisme.ca](mailto:cthireau@prisme.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Alexandra Tremblay, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 09 – Solanacées – 15 juillet 2013